

## *Séance du Conseil Municipal*

*en date du*

*14 décembre 2020*

*L'an deux mil vingt et le quatorze du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.*

*Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer Mme THEVENET Aurélie, Mme BAJARD Brigitte*

*Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer*

*Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.*

### I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

#### *➤ Comité Cohésion Sociale - Charlieu-Belmont Communauté*

Alexandra DUCROT indique qu'elle a participé à la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de Cohésion Sociale à Charlieu-Belmont Communauté. Cette réunion a permis de faire le point sur les projets de territoire 2020-2026 et de présenter les structures déjà en place.

La prochaine réunion sera consacrée à la présentation du Point Accueil Ecoute Jeunes situé à Charlieu « le Cocon ».

#### *➤ SIEL*

Jean-François DEMURGER relate l'Assemblée Générale du SIEL qui s'est déroulée en visio-conférence. Il précise que la fibre est désormais déployée sur l'ensemble du Département et que 35 % des foyers sont abonnés.

Il rappelle qu'il est recommandé de s'adresser directement à THD42 pour toute demande de raccordement plutôt que de passer par un fournisseur d'accès, le raccordement étant gratuit et laissant aux usagers le choix de leur fournisseur d'accès par la suite.

#### *➤ Groupe de travail PCAET- Charlieu-Belmont Communauté*

Céline DECHAVANNE fait le compte-rendu de la réunion du groupe de travail sur le PCAET. Sur le volet « Nature » du plan, elle indique qu'un projet d'écopaturage est en cours en partenariat avec un éleveur de Vougy qui pratique l'écopaturage avec un troupeau de chèvres Angora dont la laine sera ensuite transformée.

Sur le volet « Mobilité » Charlieu-Belmont Communauté a été retenue dans le cadre d'un appel à projets France Mobilité, ce qui devrait permettre d'apporter des financements pour le développement des modes doux de

mobilité. Elle fait part du projet d'aménagement de l'aide de covoiturage des Trois Moineaux à Vougy, avec l'installation d'ombrières photovoltaïques et de garages à vélos sécurisés.

Elle indique aussi qu'une réflexion est en cours pour faciliter l'usage du vélo comme moyen de déplacement, avec notamment la mise à disposition de casiers sécurisés pour ranger les affaires des cyclistes, et de zones pour stocker les vélos. Elle rappelle que les bus du TIL acceptent déjà le transport des vélos.

Par ailleurs, afin de promouvoir les circuits courts, Charlieu-Belmont Communauté a référencé sur son site Internet les fermes du territoire proposant de la vente directe.

### ➤ *Groupe de Travail Urbanisme - Charlieu-Belmont Communauté*

René VALORGE fait part de la réflexion du groupe de travail Urbanisme sur le devenir du SCOT qui devrait être révisé en 2023. Les deux autres SCOT du Roannais devant également être révisés à la même échéance, il pourrait être envisagé la création d'un seul SCOT à l'échelle du Roannais.

## II. PROJETS 2021

En préambule, René VALORGE présente au Conseil Municipal un diaporama détaillant les différents dispositifs d'aides aux communes de la part de l'Etat, de la Région et du Département en fonction de la nature et du montant des projets.

### ➤ *Demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité 2021*

M. Jean-François DEMURGER fait le point sur les travaux à réaliser dans les différents bâtiments communaux et indique que la commission « Bâtiments Communaux » a ciblé en priorité les travaux de réaménagement du mur situé le long de la rue des Ecoles en dessous du restaurant scolaire. Il est prévu de modifier le mur existant afin d'améliorer la visibilité au carrefour de la rue du Vieux Bourg et de supprimer cette façade inesthétique en plein centre-bourg.

Il indique que la commission a également ciblé le ravalement de la façade du local « Emmaüs » situé Place de Verdun.

Il présente au Conseil Municipal les devis établis pour l'ensemble de ces travaux qui s'élèvent à 20 886,50 € HT.

Il propose au Conseil Municipal de prévoir ces investissements pour 2021 et indique que ceux-ci pourraient être éligibles à une aide financière du Département dans le cadre de l'enveloppe cantonale de solidarité allouée par les Conseillers Départementaux.

Le Conseil Municipal approuve cette demande de subvention auprès du Département telle que présentée.

➤ *Réhabilitation de la maison des associations : demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe territorialisée et auprès de la Région au titre du Plan Ruralité*

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commission « Bâtiments Communaux » propose de procéder à la réhabilitation de la maison des Associations en 2021.

Il présente le programme de travaux qui comprend le remplacement de la totalité des huisseries non-équipées de double-vitrage, la réfection de la toiture qui est en mauvais état et la rénovation de la salle d'animation utilisée par la MJC.

Ces travaux permettront de terminer de façon durable la réhabilitation de ce bâtiment communal tout en améliorant ses performances énergétiques.

Il présente le détail des devis estimatifs qui s'élèvent à 64 042,32 € HT, soit 76 850,81 € TTC et précise qu'une aide financière peut être sollicitée auprès du Département dans le cadre de l'enveloppe territorialisée et auprès de la Région dans le cadre du Plan Ruralité.

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux et sollicite une subvention auprès du Département et auprès de la Région pour financer cette opération.

### III. TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT :

➤ *Demandes de subvention dans le cadre de l'appel à projets du Département et auprès de l'Agence de l'Eau*

Mme Céline DECHAVANNE rappelle au Conseil Municipal que le Schéma Directeur d'Assainissement actuellement en cours de mise à jour permettra d'établir un programme d'investissement pluriannuel sur les réseaux d'assainissement.

Elle explique que l'on sait déjà que certaines portions du réseau d'assainissement seront à renouveler en priorité, et notamment le collecteur de transfert eaux usées situé le long du Botoret. En effet, ce réseau en amiante ciment très dégradé et fragilisé par l'érosion des berges du Botoret présente des intrusions d'eaux claires parasites et un risque de rupture de canalisation.

Elle présente l'avant-projet réalisé par le Cabinet Réalités qui s'élève à 158 000 € HT au total comprenant les travaux de renouvellement du collecteur, les levés topographiques, la maîtrise d'œuvre ainsi que les contrôles de réception, et précise également que ces travaux pourraient être éligibles à une aide financière du Département dans le cadre de l'appel à partenariat « Eau et Milieux Aquatiques » et d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le Conseil Municipal approuve ces travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et sollicite une aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

#### **IV. POINT SUR L'INSTALLATION D'ABRIBUS PAR LA REGION RHONE-ALPES**

Jean-François DEMURGER informe le Conseil Municipal que la Région Auvergne-Rhône Alpes va assurer le service des transports scolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il indique qu'à cette occasion, la Région a sollicité la commune pour recenser les arrêts de bus non pourvus d'abribus et propose d'en installer gratuitement, seule la dalle restant à la charge de la commune.

Il présente au Conseil Municipal les différents lieux identifiés par la commission voirie qui pourraient être dotés d'un abribus. Après étude de ces propositions, le Conseil Municipal décide de demander l'installation pour l'arrêt situé d'un abribus rue de la République au niveau de la contre-allée, et si les contraintes techniques le permettent, de changer l'abribus situé devant la salle communale.

#### **V. PROPOSITION D'ACHAT DU LOT C RUE DU 8 MAI**

Céline DECHAVANNE rappelle que par délibération du 19 décembre 2017, le Conseil Municipal avait fixé le prix de vente des terrains à bâtir situés sur le terrain d'assiette des 2 immeubles démolis par Cité Nouvelle.

Il explique que M. Christophe AUBARD a fait une proposition d'achat du lot C d'une surface de 640 m<sup>2</sup> au tarif de 22 000 € qui correspond au prix de vente fixé par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la vente du lot C constitué des parcelles B 2344 - B 2339- B 2340 à M. Christophe AUBARD et autorise le maire à signer l'acte de vente correspondant.

#### **VI. CONVENTION AVEC LA MJC RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la MJC assume l'animation de l'ALSH et du secteur ados dans le cadre de la Convention Globale Territoriale signée depuis le 1er janvier 2020.

Dans le but de confirmer le rôle moteur de la MJC dans l'animation et la vie du village pour tisser du lien social, Monsieur le Maire propose aux conseillers de signer une convention de partenariat en ce sens.

Cette convention permettra également de préciser les engagements et les objectifs réciproques de chacun, notamment le reversement de l'aide du Département à la MJC pour l'emploi d'un animateur, la mise à disposition des locaux communaux et le remboursement par la MJC des frais liés à l'utilisation de ces locaux.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

## **VII. REGULARISATION FONCIERE RUE DES CARRIERES**

### **➤ *Echange de parcelles avec Mme Chloé CARRENO***

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à l'occasion d'un bornage de terrain, il a été constaté que la parcelle B 1689 d'une surface de 179 m<sup>2</sup> situé au 139 rue des Carrières appartenait à la commune alors qu'elle est matériellement comprise dans la propriété de Mme Chloé CARRENO. En revanche, la parcelle B 959a d'une superficie de 24 m<sup>2</sup> appartient à Mme CARRENO alors qu'il s'agit du trottoir de la voie communale.

Il s'avère que ces parcelles avaient fait l'objet d'un accord d'échange entre la commune et les anciens propriétaires, M. et Mme CLEMENTE, en 1981 mais que l'échange prévu à l'époque n'a pas été régularisé par la commune et que les modifications n'ont donc pas été faites au Cadastre.

Aussi, afin de régler cette situation, le Maire propose de procéder à l'échange des parcelles comme prévu initialement.

Après en avoir délibéré, Mme Mercedes CARRENO n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal approuve l'échange de parcelles suivant avec Mme Chloé CARRENO :

- Echange de la parcelle B 959a d'une superficie de 24 m<sup>2</sup> appartenant à Mme CARRENO au profit de la commune
- Echange de la parcelle B 1689 d'une superficie de 179 m<sup>2</sup> appartenant à la commune au profit de Mme CARRENO

Les frais de géomètre et de notaire seront assumés par la commune, comme cela était prévu initialement avec les conjoints Clément.

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ *Réservoir d'eau potable des Avaizes***

Céline DECHAVANNE précise au Conseil Municipal que le SIEVS va procéder à la réfection du réservoir d'eau potable des Avaizes à compter du 19 janvier pour une durée d'environ 2 mois. Une information sera faite aux habitants via l'application Panneau Pocket.

### **➤ *Plantation de haies par la Fédération des chasseurs***

Céline DECHAVANNE indique au Conseil Municipal que la Fédération des Chasseurs de la Loire va planter une haie le long de la RD 487 « Route de La Clayette » au niveau du dépôt de la commune. Cette plantation de haie répond à un cahier des charges précis, notamment concernant les essences plantées. Parallèlement, la Fédération des Chasseurs va procéder au curage de la mare située le long de la liaison douce.

Ces travaux sont financés entièrement par la Fédération des Chasseurs et ne représentent aucun frais pour la commune.

➤ *Bulletin municipal « La Vie de Saint Denis »*

Mercedes CARRENO fait part de la parution prochaine du bulletin municipal. Elle indique que toutes les associations ont transmis un article et que la recherche d'annonceurs est en cours.

➤ *Contrôle des hydrants*

René VALORGE informe le Conseil Municipal que le contrôle des hydrants (poteaux d'incendie) qui était jusque-là assuré par le SDIS set désormais à la charge des communes. Charlieu-Belmont Communauté va lancer une consultation auprès des prestataires afin d'organiser une commande groupée pour toutes les communes du territoire.

➤ *Souvenir Français*

René VALORGE fait part du courrier du Souvenir Français qui dispose d'une antenne dans le Roannais et dont le délégué habite Saint Hilaire sous Charlieu. Cette association souhaite répertorier les poilus inhumés dans des concessions familiales au cimetière afin de créer un petit carré militaire.

La commission Cimetière prendra contact avec le délégué afin de donner suite à cette demande.

➤ *Ligue contre le Cancer*

Béatrice FARABET présente la demande de la Ligue contre le Cancer qui souhaite mener des actions de sensibilisation en partenariat avec la commune du 15 au 21 mars 2021. Elle demande au Conseil Municipal de réfléchir à la manière dont la commune pourrait s'y associer.

Le Maire,  
René VALORGE